



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-314

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-09-05-009 - arrêté 06-2017 délégation signature (8 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-09-05-007 - Arrêté portant délégation de signature - Centre de services partagés de Paris (2 pages) Page 12

75-2017-09-05-008 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle gestion publique Etat (17 pages) Page 15

75-2017-09-05-006 - Arrêté portant délégation de signature - Service de publicité foncière de PARIS 55 (1 page) Page 33

75-2017-09-04-021 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 15 Grenelle Javel (3 pages) Page 35

75-2017-09-04-020 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 1er (4 pages) Page 39

75-2017-09-05-002 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 7 (4 pages) Page 44

75-2017-09-05-004 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 15 ST LAMBERT (4 pages) Page 49

75-2017-09-01-052 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 16 AUTEUIL (4 pages) Page 54

75-2017-09-05-005 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 16 LA MUETTE (3 pages) Page 59

75-2017-09-01-053 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 16 PORTE DAUPHINE (4 pages) Page 63

75-2017-09-05-003 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 9 (3 pages) Page 68

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-09-05-009

arrêté 06-2017 délégation signature

ARRÊTÉ DE DELEGATION DE SIGNATURE
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

Arrêté n° 2017-06

Le Directeur du groupe hospitalier COCHIN/BROCA/HÔTEL-DIEU
(Hôpitaux Universitaires Paris Centre)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-0303 DG du 23 décembre 2010 modifiant l'organisation interne de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris par la constitution du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre),

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG, fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté du CNG du 10 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Sylvain DUCROZ au 07 novembre 2016, aux fonctions de directeur du Groupe Hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu (Hôpitaux Universitaires Paris Centre).

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice du groupe hospitalier adjointe et par ailleurs directrice du site de COCHIN, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier HUPC, déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur adjoint chargé des ressources humaines non médicales par intérim, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, G, H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur adjoint chargé des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice adjointe, chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Marianne BENSALD, directrice adjointe chargée des achats et la logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Pierre MALHERBE, directeur adjoint chargé de la certification, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer, tous des actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, relevant de son domaine en collaboration avec la DRH, et K, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur, chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du département des équipements du groupe, à l'effet de signer, dans le domaine des équipements et du biomédical qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Patrice GARCIA, ingénieur chargé de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Rui BATISTA, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du groupe hospitalier, à viser les commandes de médicaments et de dispositifs médicaux stériles stockés dans les différents sites.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur adjoint chargée des ressources humaines non médicales par intérim, délégation est donnée à :

- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Henri LE SAINT, attaché d'administration hospitalière, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Coralie DE JAHAM, attachée d'administration hospitalière, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins par, délégation est donnée à :

- Madame Fatima THOR, directrice des soins, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, C, G, K, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la recherche, délégation est donnée à :

- Madame Anne-Laure DE CESARE, Adjointe au Directeur des Affaires Médicales et de la recherche, délégation est donnée pour l'ensemble des sites du groupe, pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Catherine FIESCHI, attachée d'administration hospitalière pour l'ensemble des sites du groupe, pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice des affaires financières, délégation est donnée à :

- Madame Hélène de BONNIERES, adjointe à la directrice des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Madame Corinne GARRIDO, attachée d'administration hospitalière, Régisseur du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Lucie TARDY, adjoint des cadres hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions aux admissions de Cochin, et ceci uniquement pour les matières du paragraphe H, relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, directrice adjointe chargée des Achats et de la logistique, délégation est donnée à :

- Monsieur David DAYLIES, Adjoint à la directrice des Achats et de la Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, F, G relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Brigitte BERTOLINI et Monsieur Thierry KUHN, adjoints des cadres hospitaliers, à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;
- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire pour Cochin et l'Hôtel-Dieu et à Monsieur Jean Emmanuel DEPECKER pour Broca-La Rochefoucauld-La Collégiale, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Mesdames Nathalie JOUAN, Dorothée ROMAND diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint chargé de la qualité, gestion des risques, droits du patient, service social, délégation est donnée à :

- Madame Florence CHAROLLE, Adjoint des Cadres Hospitalier, à l'effet de signer les actes correspondants à ses fonctions pour les matières figurant au paragraphe I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur, chargée de la direction des travaux et des services techniques du groupe, délégation est donnée à :

- Monsieur Yann LE CORGUILLÉ, ingénieur, coordonnateur du département travaux, à l'effet de signer les actes correspondant à ses fonctions pour les matières figurant aux

paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Dans les domaines relevant de la responsabilité de Madame Sandrine BRICAUD, ingénieur responsable de la Direction des Travaux et des Services Techniques du groupe, et de Monsieur Gilles PIVERT, ingénieur chargé du Département des Equipements du groupe, délégation est donnée à :

- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière responsable du Département Gestion Administrative Financière et Immobilisation à l'effet de signer, et notamment dans le domaine relevant de l'exécution des marchés, pour toutes les opérations ne relevant pas exclusivement de la Personne Responsable des Marchés, et pour valider les factures et mémoires du domaine d'activité des travaux et équipements ; à l'effet de signer, dans le domaine des travaux qui lui est dévolu, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Monsieur Patrice GARCIA, délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Marc MULET, ingénieur hospitalier et Madame Sylvie POUGEADE, technicienne supérieur hospitalière à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice du site COCHIN ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Aude BOILLEY-RAYROLES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site COCHIN ;

En cas d'empêchement de Monsieur Sylvain BRAULT, directeur du site BROCA/LA ROCHEFOUCAULD/LA COLLEGIALE, délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUE, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Sylvain BRAULT a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site BROCA - LAROCHEFOUCAULD - LA COLLEGIALE ;

En cas d'empêchement de Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur du site HÔTEL DIEU ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Monsieur Sylvain DUCROZ, Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Alexandre FRITSCH a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site HÔTEL DIEU.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Sylvain DUCROZ, Directeur d'Hôpital ;
- Aude BOILLEY-RAYROLLES, Directeur d'Hôpital ;
- Marianne BENSAID, Directeur d'Hôpital ;
- Marion BOUSQUIÉ, Directeur d'Hôpital ;
- Monsieur Sylvain BRAULT, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Madame Hélène de BONNIERES, Directrice d'Hôpital ;
- Anne-Laure DE CESARE, Directrice d'Hôpital ;
- Monsieur Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital
- Madame Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Monsieur Alexandre FRITSCH, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Monsieur Pierre MALHERBE, Directeur d'Hôpital ;
- Madame Fatima THOR, Directrice de Soins ;

Sites COCHIN - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Monsieur Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Monsieur Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Madame Catherine FIESCHI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Patrice GARCIA, Ingénieur Informatique ;
- Madame Danielle GRES, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Madame Séverine LE FLOCH, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Madame Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Monsieur Roland MULLER, Attaché d'Administration Hospitalière.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2017-05 du 31 juillet 2017 portant délégation de signature pour le groupe hospitalier Cochin/Broca/Hôtel-Dieu est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le Directeur du Groupe Hospitalier des Hôpitaux Universitaires Paris Centre COCHIN-BROCA-HÔTEL-DIEU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 5 septembre 2017

Sylvain DUCROZ

Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Centre

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-05-007

Arrêté portant délégation de signature - Centre de services
partagés de Paris



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES DE PARIS

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 14 juin 2017, portant nomination de M. Michel CADOT, Préfet de la région Ile-de-France ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2010 portant nomination de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-06-19-004 du 19 juin 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le contrat de service et les conventions de délégations de gestion conclues avec les services prescripteurs qui dépendent du centre de services partagés de Paris pour les actes de gestion et d'ordonnancement de leurs dépenses et de leurs recettes ;

ARRETE :



les subdélégations de signature au profit des agents du centre de services partagés de Paris conformément aux habilitations dont ils sont titulaires :

En matière de validation de dépenses :

Emmanuelle CREUZET, Alice AUBRY, Monique COUBRAY, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS, Béatrice OWEDYK, Diane YABRE, Marie-Helene MARTIN

En matière de certification du service fait :

Emmanuelle CREUZET, Alice AUBRY, Charles AURRAIE, Cressie BALZINC, Maya BELAID, Joël CECILE, Monique COUBRAY, Matthieu FOLLI, Lionel MAKANAKI, André MOREL, Suzel NEVEUX, Béatrice OWEDYK, Régis PINAULT, Bruno PUTEANUS, Martine ROUSSEL, Pierre SYKAS, Diane YABRE, Arnaud GUILLOTTEL, José PONS, Marie Hélène MARTIN, Aurelie SAGAN, Laure LE PICHON, Simon DIDIERLAURENT, Chrystel CIANNI, Anne CHARTIER

En matière de validation de gestion d'actifs :

Emmanuelle CREUZET, Alice AUBRY, Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS,

En matière de validation de recettes non fiscales :

Emmanuelle CREUZET, Alice AUBRY, Monique COUBRAY, Béatrice OWEDYK, Diane YABRE, Marie-Helene MARTIN

En matière de travaux de fin de gestion :

Suzel NEVEUX, Bruno PUTEANUS, Pierre SYKAS, Cressie BALZINC, Matthieu FOLLI

M. Philippe GABRIAGUES, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur du pôle Pilotage et Ressources, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **5 SEP. 2017**

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur du Pôle Pilotage et Ressources

Dominique PROCACCI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-05-008

Arrêté portant délégation de signature - Pôle gestion
publique Etat



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
94 rue Réaumur
75 104 PARIS CEDEX 02

A Paris, le 5 septembre 2017

Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction régionale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Comptabilité et autres Opérations de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Dominique MOLLARD, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité et autres opérations de l'État.

M. Hervé RAMONDOU, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité et autres opérations de l'État.

Mme Nadia HIMPENS, Administratrice des Finances publiques adjointe, chargée de mission à la coordination du Département Comptabilité et autres opérations de l'État, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du département de la Comptabilité et autres opérations de l'Etat.

Mme Michèle VOGTENSBERGER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, cheffe de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptabilité et autres opérations de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

COMPTABILITÉ ET AUTRES OPÉRATIONS DE L'ÉTAT	
DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Frédéric CAMELO CASSAN Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.
Mme Chantal STONS Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service Comptabilité Générale « Relations avec les services »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les bordereaux d'envoi de mandat cash à destination de La Banque Postale, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).
Mme Géraldine LE PICARD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale – « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.
Mme Nadine GUILLOT Contrôleuse des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
M. Jean-Pierre GROLLEAU Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint à la responsable du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau », • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
M. Georges GRENIER Contrôleur principal des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».
Mme Isabelle CALMANT Contrôleur des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Clémence MONTPONT Agent administratif des Finances publiques Service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »	<ul style="list-style-type: none">• Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».
M. Pierre RESSEGUIER Inspecteur des Finances publiques Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	<ul style="list-style-type: none">• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.
M. Jean-Sébastien SIRE Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du Service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »	<ul style="list-style-type: none">• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.

DIVISION RECETTES NON FISCALES

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Olivier WURMSER Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 10 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 10 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 10 000 €.
<p>M. Jean PENTIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €, - les levées de prescription dans la limite de 5 000 €, - les lettres-chèques dans la limite de 500 €.

DIVISION RECETTES NON FISCALES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Gaëlle SAUVAGE Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 €, les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 5 000 €, les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €, les déclarations de créance en matière de procédures collectives, les plans de surendettement de la BDF, les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, les demandes de renseignements adressées aux débiteurs de produits divers sollicitant la remise gracieuse de leur dette, les remises gracieuses de majorations et frais de poursuites dans la limite de 2 500 €, les annulations de majorations dans la limite d'un montant de 2 500 €, les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'instruction préalable des dossiers.
Mme Liliane LIENART Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission à la division des recettes non fiscales	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 €, les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 5 000 €, les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €, les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, les déclarations de créance en matière de procédures collectives, les plans de surendettement de la BDF, les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, les demandes de renseignements adressées aux débiteurs de produits divers sollicitant la remise gracieuse de leur dette, les remises gracieuses de majorations et frais de poursuites dans la limite de 1 000 €, les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'instruction préalable des dossiers.
Mme Nadège DAMPIERRE Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au chef du service RTPD	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les déclarations de dépôts de chèques, les déclarations de recettes et les attestations de paiement, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les demandes de pièces adressées au redevable pour instruire les demandes de délais et de remise gracieuse, les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5 000 €, les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, les remises gracieuses de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 1 000 €, les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €.

DIVISION RECETTES NON FISCALES

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Madame Sylvie PENTIER Contrôleuse des Finances Publiques Chef du secteur recouvrement contentieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <p>les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les déclarations de dépôts de chèques, les déclarations de recettes et les attestations de paiement, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les demandes de pièces adressées au redevable pour instruire les demandes de délais et de remise gracieuse, les délais de paiement inférieurs à 12 mois pour des dettes dans la limite de 10 000 €, les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, les remises gracieuses de majoration pour un montant dans la limite de 1 000 €, les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 € et les plans de surendettement jusqu'à 5 000 €.</p>
<p>Mme Viviane OSTOLOGUE Contrôleuse des Finances publiques – chef du secteur débiteurs publics / personnes morales de droit privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <p>les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les déclarations de dépôts de chèques, les déclarations de recettes et les attestations de paiement, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les demandes de pièces adressées au redevable pour instruire les demandes de délais et de remise gracieuse, les délais de paiement inférieurs à 12 mois pour des dettes dans la limite de 10 000 €, les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €, les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €, les remises gracieuses de majoration pour un montant dans la limite de 1 000 €, les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €.</p>

DIVISION DES SERVICES FINANCIERS

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Catherine DE SOUZA Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
<p>Mme Colette HATREL Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la cheffe du service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
<p>Mme Véronique SEVIN Contrôleuse principale des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services, • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).
<p>M. Thierry MORIS Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation, • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>M. Fabrice SEMPASTOUS Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>Stéphane AMARZIT Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>M. David MALOVEC Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.
<p>M. Jean-Marc LEMASSON Inspecteur des Finances publiques Chef du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.
<p>M. Sébastien DENIMAL Contrôleur des Finances publiques Adjoint au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.

DIVISION DES SERVICES FINANCIERS

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Hélène ROCHE Contrôleuse principale des finances publiques Adjointe au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor	<ul style="list-style-type: none">• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.

II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Dépenses de l'État

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Françoise TUCOO, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle Gestion publique État.

Mme Sophie BAQUIAST, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

Mme Sylvie VAUGUET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, cheffe de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

Mme Christine BARDINAL, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la Division Pensions, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DÉPENSES DE L'ÉTAT	
DIVISION PAYE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Chantal JARNIOU Inspectrice divisionnaire des Finances publiques adjointe à la responsable de la division Paye	<ul style="list-style-type: none"> • Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble de la division et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.
M. Vincent RICHARD Contrôleur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la cellule « Études », ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Franck COLAS Contrôleur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant de la cellule « Études », ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Thierry DELATRE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Jean-Louis PUGIBET Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Laurent SALLABERRY Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Lucy JACQUES-SEBASTIEN Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Yannick DESPREZ Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Christel BERDIER Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception
Mme Françoise FLACHON Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité Oppositions	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR
Mme Sylvie CHESNEL Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Comptabilité Oppositions	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.

DIVISION DEPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Joseph BERTRAND Inspecteur des Finances publiques Chef du service SFACT	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. Lionel FOURNIER Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au chef du service SFACT	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
Mme Odile MORA Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service SF2D	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant du service, sauf les rejets.
Mme Nadine POULINET Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la cheffe du service SF2D	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement, - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense, - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.
M. René MENTION Inspecteur des Finances publiques Chef du service Dépense Règlement	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées, • Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception, • Valider les virements magnétiques pour son service, • Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus.

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Danièle RENAUDON Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au chef du service Dépense Règlement	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement émis, les mentions sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. • Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception, • Valider les virements magnétiques du service. • Valider les DSOCO émises sous procédure Chorus
M. Jean-Luc HABY Contrôleur principal des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, 541-1, 541-3, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. • Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus, • Signer les correspondances courantes émanant du service ainsi que les envois de documents et accusés de réception
M. Jean-Marc COINET Inspecteur des Finances publiques Chef du service Régies	<ul style="list-style-type: none"> • Signer pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> - les remises de service des régisseurs, - les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi), - les rejets de dépenses, - les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, - les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs, - les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception.
M. Dominique SALESSE Contrôleur des Finances publiques Adjoint au chef du service Régies	<ul style="list-style-type: none"> • Signer pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> - les remises de service des régisseurs, - les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi), - les rejets de dépenses, - les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, - les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs, - les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception.

DIVISION PENSIONS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Marie-Claire MOITTIÉ Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Pensions 1	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service • Valider les virements magnétiques des échéances de pension
M. Frédéric SAURIGNY Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Pensions 1	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, des titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.
M. Fabrice GIRARD Contrôleur principal des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, des titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.
Mme Alberte DELAPORTE Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Pensions 2	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.
Mme Isabelle POUZOLS Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion au service Pensions 2	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.
Mme Carine THOUARD Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion au service Pensions 2	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.
Mme Marie-Christine BASCANS Contrôleuse principale des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre. • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.

III- PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

Département de l'Expertise et de l'Action Économiques et Financières (D.E.A.E.F)

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Mme Régine LALLE

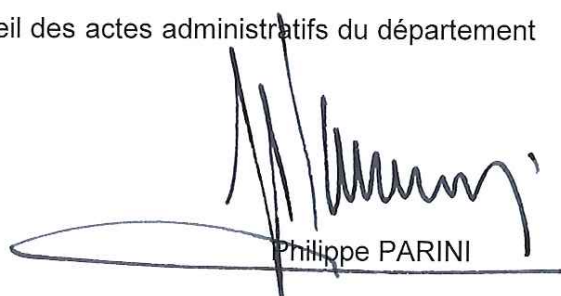
Administratrice des Finances publiques, Chef du Département de l'Expertise et de l'Action Économiques et Financières (D.E.A.E.F) reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique État.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

DEPARTEMENT DE L'EXPERTISE ET DE L'ACTION ECONOMIQUES ET FINANCIERES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Eric DEUTSCH Administrateur des Finances publiques Adjoint Adjoint du chef du DEAEF	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents entrant dans les attributions du Département de l'Expertise et de l'Action Économiques et Financières.
Mme Michèle LE SCOUL Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe du chef du DEAEF	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents entrant dans les attributions du Département de l'Expertise et de l'Action Économiques et Financières.
Mme Sylvie PESQUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe du chef du DEAEF	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents entrant dans les attributions du Département de l'Expertise et de l'Action Économiques et Financières.
Mme Christine RIBEAUCOURT Contrôleuse principale des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents de liaison concernant le secteur entreprise.
M. Godefroy JUMEAU Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.
M. Édouard GALLEGO Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.
Mme Isabelle CALLARD Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les certifications des dépenses communautaires.
M. Henri SICARD Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les certifications des dépenses communautaires
Mme Thiarra LOUANGA Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none">Signer les certifications des dépenses communautaires.Signer les documents entrant dans les attributions du DEAEF concernant le programme URBACT

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. François PUISSET Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions de la mission qui lui est confiée dans le cadre de la MEEF. • Signer les documents concernant la mission d'appui à l'autorité de gestion du programme national FSE et IEJ.
M. Grégory LANDOLPHE Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions de la mission qui lui est confiée dans le cadre de la MEEF. • Signer les documents concernant la mission d'appui à l'autorité de gestion du programme national FSE et IEJ.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.



Philippe PARINI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-05-006

Arrêté portant délégation de signature - Service de
publicité foncière de PARIS 55

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôles de gestion fiscale

SPF Paris 5^{ème} bureau
6, Rue Paganini - 75972 Paris Cedex 20

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable par intérim, Monsieur François RICHARD, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 5 ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine GARRIDO, contrôleur principal des finances publiques, adjointe au responsable par intérim du service de la publicité foncière de PARIS 5, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable par intérim soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B, désignés ci-après :

- Madame Josette BATAILLE, contrôleur principal des finances publiques au service de publicité foncière de PARIS 5 ;

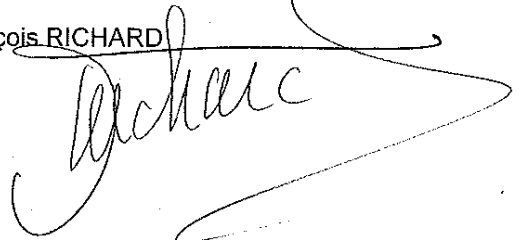
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 05 septembre 2017

Le comptable, responsable par intérim du service de la publicité foncière Paris,5

François RICHARD



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-04-021

Arrêté portant délégation de signature - SIE 15 Grenelle
Javel

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE
SIE Grenelle-Javel
13-15 rue du Général Beuret
75712 Paris Cedex 15

Délégation de signature

La comptable, Madame Véronique DIMEY, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 15^{ème} Grenelle-Javel;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Sylvie BRIAND, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Florence GLAZ, inspectrice des finances publiques ;

adjointes à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Grenelle-Javel, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € portée à 60 000 € en cas d'absence de la responsable du service ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € portée à 60 000 € en cas d'absence de la responsable du service ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Christine BERGER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Catherine BERTEAU	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Emmanuelle BITAUD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nadia CORDANI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Christine DESJARDINS	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Yoann DORUSSE-REPI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nadia ERBIL	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Arielle GUITTARD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie LABONNE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Christine LACOURPAILLE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marianne LESUEUR	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Aurélie MARCE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Guillaume ROUVELIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sandrine ZIEMBINSKI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Sylvie BRIAND	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Yoann DORUSSE-REPI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Marianne LESUEUR	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Aurélie MARCE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

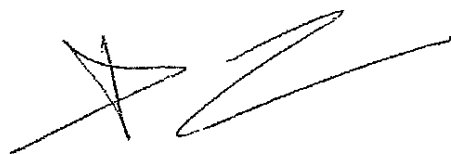
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 04 septembre 2017,

La comptable,

Responsable du service des impôts des entreprises



Véronique DIMEY

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-04-020

Arrêté portant délégation de signature - SIE 1er



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôles de gestion fiscale
SIE Paris 1er arrondissement
13 rue de la Banque
75111 Paris Cedex 02

Délégation de signature

Le comptable, Francis Foulon, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 1^{er} ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme HEBRARD Hélène, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 1^{er}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;



6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspectrices des finances publiques désignées ci-après :

Mme DIAS-PEREIRA Maria

Mme EYRAUD Colette

Mme SAUVEBOIS Sylvie

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme ADJADJ Sylvie	Contrôleuse des finances publiques
Mme BAR Pascale	Contrôleuse Principale des finances publiques
M. BELKACEM Mohamed	Contrôleur des Finances Publiques
Mme COTELLE Virginie	Contrôleuse des finances publiques
M. CROS Michel	Contrôleur des Finances Publiques
M. DAGOLDI Nicolas	Contrôleur des Finances Publiques
M. DRAILLARD Christian	Contrôleur Principal de Finances Publiques
M. DUJON André	Contrôleur Principal des Finances Publiques
Mme GANIL Claudette	Contrôleuse Principale des Finances Publiques
M. HALL Didier	Contrôleur des Finances Publiques
Mme LAROSE Michèle	Contrôleuse des finances publiques
M. LE FAUDER Laurent	Contrôleur des Finances Publiques
Mme VIC Françoise	Contrôleuse des finances publiques
Mme VILLEFRANQUE Karine	Contrôleuse des finances publiques

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BENS Valérie
M. BOUDAREL Michel
M. BRUYELLE Jean-François
M. CANTON Luc
Mme DELICQUE Amélie
M. DINARD Alexandre
M. GRAIN Jordan
Mme JERANAUD Marie-Liliane
M. LE BOUILLE Jean-Louis
M. LE FLANCHEC Olivier
Mme PETRO Sylvie
Mme SANTOS Magali
M. THOMAS Wilfrid
Mme VETE-CONGOLO Patricia

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions en matière

- de gracieux, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet
- de contentieux fiscal d'assiette: admission totale, admission partielle ou rejet, dégrèvement ou restitution d'office :

dans les limites de 15 000 € à l'inspectrice et de 10 000 € aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après,

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer à l'inspectrice et aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après,

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les avis de compensation, à l'exclusion des déclarations de créances, à l'inspectrice et aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme CONTI-ALUNNO	Contrôleuse Principale des finances publiques
Mme DELAHAYE Mireille	Contrôleuse des finances publiques
Mme DIEZ Angèle	Contrôleuse Principale des finances publiques
Mme DOUET Marie-Noëlle	Contrôleuse des finances publiques
Mme GOUX Coralie	Contrôleuse des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le , 0 4 SEP. 2017

Le comptable responsable de service des impôts des entreprises

Francis FOULON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Foulon', written over a horizontal line.

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-05-002

Arrêté portant délégation de signature - SIE 7



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIE PARIS 7^{ème}
9,Place Saint-Sulpice
75292 Paris cedex 06

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, monsieur Pierre VERGUIN, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 7^{ème},

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles DELCROIX, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Valérie BRICKA	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Nadine CARDINAL	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Marylène ROLAND	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Kouider BACHA	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Marie-Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Serge BLANCO	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie BOTTON	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Cécile CALLAUZENE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Anthony CHAPON	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Nicolas CHOTARD	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Jeannie CORTIN	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marlène FRANCISQUE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Pierick GIRARD	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Lise GOUDOU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Florence GUILLOT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Samia MEGHAINIA	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sabine PERCQUE	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Valérie VALDEC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents mentionnés ci-après:

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Valérie BRICKA	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Kouider BACHA	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Serge BLANCO	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Samia MEGHAINIA	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer aux agents désignés ci-dessous:

Nom et prénom des agents	Grade
Mme Valérie BRICKA	Inspectrice des finances publiques
Mme Nadine CARDINAL	Inspectrice des finances publiques
Mme Marylène ROLAND	Inspectrice des finances publiques
M. Kouider BACHA	Contrôleur des finances publiques
M. Serge BLANCO	Contrôleur des finances publiques,
Mme Samia MEGHAINIA	Contrôleuse des finances publiques

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites aux agents désignés ci-après :

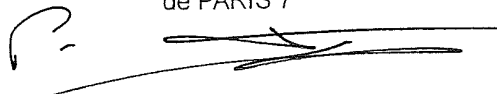
Nom et prénom des agents	Grade
Mme Valérie BRICKA	Inspectrice des finances publiques
Mme Nadine CARDINAL	Inspectrice des finances publiques
Mme Marylène ROLAND	Inspectrice des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 5 septembre 2017

Le comptable public,
responsable du service des impôts des entreprises
de PARIS 7^{ème}



Pierre VERGUIN

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-05-004

Arrêté portant délégation de signature - SIP 15 ST
LAMBERT

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIP Paris 15^{ème} Saint Lambert
13/15 rue du général Beuret
75712 Paris cedex 15

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **Paris 15^{ème} Saint Lambert**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mr François OUDIOU, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} Saint Lambert, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme COLLARD Claire	M. PARTOUCHE Jonathan	Mme QUILLLOT Jeannette
--------------------	-----------------------	------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme ASSAL Karen	Mme CASSAGNES Sylvie	M. DESLAIS Julien
M. GUAITELLA Laurent	Mme GUNOT Astrid	M. PAPIN Frédéric
M. TAN Dara		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BENJAMIN Bruno	Mme BERY Laura	M. CANN Erwan
Mme DE FREITAS Heidi	M. DELBEGUE Alexandre	M. DYLEWSKI Arnaud
M. HOAREAU Mickael	Mme LE MEUR Valérie	Mme MARSAN Marie-Laurence
M. MOTTIN Nicolas	Mme RENE-MARTIN Céline	Mme SINTES Sylvie
Mme TELAKHETE Priscilla	M. THEGAT Romain	Mme VALLIAME Noleine
Mme ZAIDI Stéphanie		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. BIZIEN Jean-Louis	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme CASSAGNES Sylvie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme FEUARDENT Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	1 200 €
M. GUERDER Julien	Contrôleur des finances publiques	1 200 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. KALOMBO Gabriel	Contrôleur des finances publiques	1 200 €
M. MOUELE Dominique	Contrôleur des finances publiques	1 200 €
Mme NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des finances publiques	1 200 €
Mme ANDY Stéphanie	Agente administrative principale des finances publiques	1 200 €
M. DARMON Michael	Agent administratif principal des finances publiques	1 200 €
Mme DESLAIMES Catherine	Agente administrative principale des finances publiques	1 200 €
M. DJEBILI Ahkli	Agent administratif des finances publiques	1 200 €
M. LE CALVE Marc	Agent administratif principal des finances publiques	1 200 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme ALBERTIN Marielle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LE GUILLOU Sophie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BLINO Michel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. DO REGO Steve	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : **SIP de Paris 15^{ème} Saint Lambert, SIP de Paris 15^{ème} Grenelle- Javel.**

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 5 septembre 2017

Le comptable, responsable du service des impôts des
particuliers de Paris 15^{ème} Saint Lambert

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a horizontal line extending to the right with a small peak in the middle.

Jean-Jacques DURET

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-052

Arrêté portant délégation de signature - SIP 16 AUTEUIL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE
PARIS**

PÔLES DE GESTION FISCALE

**SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE PARIS 16^{ÈME} AUTEUIL**

12, rue George Sand - 75796 PARIS CEDEX 16

Arrêté portant délégation de signature

La comptable, **Madame Anne MEURVILLE**, Responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 16^{ème} Auteuil
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Pierre LANTERI**, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,
- **Madame Fabienne DUBOEUF**, Inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjoint,

à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant** ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de **contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, à :**

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DECISIONS CONTENTIEUSES	LIMITE DES DECISIONS GRACIEUSES
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme BANOR Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme GEFFROY Sophie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LEBORGNE Jean-Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme NOVAULT Sandrine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme RASCAR Zélia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROMAIN Jérôme	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ALOGUES Mathieu	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme ANNOULD Aurélie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. ARCACHE Cyril	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. BLANVILLAIN Ludovic	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. COSTA Raphaël	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. COTTIN Emmanuel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. DE LOS SANTOS Alexis	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme FABRE Stéphanie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. GRAND-CHAVIN Arnaud	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. LANNOYE Sébastien	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme LAURENCE Marie-Alice	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MOINARD Christine	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. PHAM Chi Quoc	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme SAID Taandhoiti	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, à :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DECISIONS GRACIEUSES
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BANOR Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme BLANCHARD Nina	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M.DUTARTRE Thibaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. ESPINOSA Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. JAFFRE Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme LAMRAIDI Hanane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MELON Luigi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. TRAORE Mamoudou	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BALTASE Elise	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €
Mme DELARUELLE Pascale	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €
M. LEFEBVRE Adrien	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €
M. WILLEMIN Cédric	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) Les avis de mise en recouvrement ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

3°) tous actes d'administration et de gestion du service ;

aux agents désignés ci-dessous :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DECISIONS GRACIEUSES
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DECISIONS GRACIEUSES
M. ASPAR Patrice	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BANOR Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme BLANCHARD Nina	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M.DUTARTRE Thibaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. ESPINOSA Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €

M. JAFFRE Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme LAMRAIDI Hanane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MELON Luigi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. TRAORE Mamoudou	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BALTASE Elise	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €
Mme DELARUELLE Pascale	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €
M. LEFEBVRE Adrien	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €
M. WILLEMIN Cédric	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

Article 5

Délégation de signature est donnée dans le cadre particulier de la procédure simplifiée d'octroi de délais accordés à la caisse du site SAND :


- aux agents du SIP Auteuil désignés ci-dessus ;
 - aux agents désignés par la responsable du SIP de la Muette au titre de l'accueil commun,
- avec pour effet de signer, les plans de règlement et les remises des majorations éventuellement encourues.
dans la limite maximum par compte de 3 000 € de principal et 300 € de pénalités de retard de paiement.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 01 septembre 2017,

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers,



Anne MEURVILLE

Administrateur des Finances publiques adjoint

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-05-005

Arrêté portant délégation de signature - SIP 16 LA
MUETTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE PARIS 16^È ARRONDISSEMENT LA MUETTE
12 Rue George Sand
75796 PARIS CEDEX 16

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} La Muette

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme PUECH Sylvie , Inspectrice des Finances Publiques, et à M. MANGEL Dominique, Inspecteur des Finances Publiques à l'effet de signer en cas d'absence du comptable public ;

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €.

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. MANGEL Dominique	Mme PUECH Sylvie
---------------------	------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. ARMENGAUD Alain	Mme SOULEYREAU Audrey
Mme BRUGERE Isabelle	Mme TRAVAILLEUR Peggy

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BAGES Benoît	Mme CHANTEMARGUE Agnès	M. LETSCHER Cyril
M BERSINGER Loïc	Mme FARESCOUR Vanessa	Mme TANTALE Anne-Laure

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. MANGEL Dominique	Inspecteur des finances publiques	15 000€
Mme PUECH Sylvie	Inspectrice des finances publiques	15 000€
M. FERNANDEZ Frédéric	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Mme GILBERT Mélanie	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
Mme MAZAS Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	1 000 €
M. ROPERT Thierry	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Mme LE NY Marion	Agente principale des finances publiques	300€
Mme N'DIAYE Mariama	Agente principale des finances publiques	300 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leur mission d'accueil du public :

- les décisions gracieuses en matière de recouvrement, relatives aux pénalités, aux frais de poursuites portant remise, modération ou rejet,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. FERNANDEZ Frédéric	Contrôleur des finances publiques	300 €
Mme GILBERT Mélanie	Contrôleuse des finances publiques	300 €
Mme MAZAS Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	300 €
M. ROPERT Thierry	Contrôleur des finances publiques	300 €
Mme LE NY Marion	Agente principale des finances publiques	300€
Mme N'DIAYE Mariama	Agente principale des finances publiques	300 €

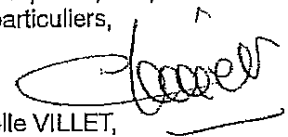
Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 16^{ème} Auteuil et SIP de Paris 16^{ème} La Muette.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 5 septembre 2017

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers,


Danielle VILLET,

Inspectrice Divisionnaire Hors Classe

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-01-053

Arrêté portant délégation de signature - SIP 16 PORTE
DAUPHINE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
Service des Impôts des Particuliers de PARIS 16ème PORTE DAUPHINE
146, Avenue de Malakoff
75775 PARIS CEDEX 16

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 16ème PORTE DAUPHINE,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 des son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247, L.257A, R*247-4 et suivants;
Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Nadine CHATELIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de réaliser et signer :

- 1.1. dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 1.2. dans la limite de 60 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet,
- 1.3. les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

ainsi que :

- tous actes donnant quittance au débiteur à la suite du paiement de leur dette,
- tous documents autorisant les mouvements de fonds en numéraire,
- tous bordereaux de situation fiscale,
- tous dépôts de chèques créés ou endossés à l'ordre du Trésor public ou d'un comptable public,
- tous récépissés et décharges, tous extraits de rôles et situations demandés par les redevables,
- tous délais et moratoires pour l'étalement dans le temps du paiement des impôts,
- tous actes de relance ou de poursuite pour le recouvrement de toutes sommes dues par les redevables,
- toutes mainlevées totales ou partielles consécutives au paiement des dettes ou à des décisions de dégrèvement ou remises gracieuses,
- tous actes de déclaration de créances, de prise de garanties, de publication des privilèges attachés aux créances fiscales, d'action en justice et d'élection de domicile,
- toutes actes de remises gracieuses de pénalités, majorations, frais de poursuites et intérêts moratoires, accordées dans les limites légales,
- tous ordres de virement de fonds et ordres de prélèvement,
- tous chèques sur le Trésor public
- toutes correspondances visant à exiger des contribuables la communication des pièces justificatives préalablement à l'examen et au traitement de leur dossier individuel et toutes réponses aux demandes de renseignements émanant de tiers, ainsi que tous bordereaux d'envoi,
- tous documents relatifs à la centralisation des opérations comptables,

Article 2. – Délégation est donnée à Mme Laëtitia BALLIS et M Loïc GALLOUIN, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de réaliser et signer :

2.1. en cas d'empêchement du comptable, chef de service, et en son nom :

- 2.1.1. dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 2.1.2. dans la limite de 15 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet,
- 2.1.3. les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

ainsi que :

- tous actes donnant quittance au débiteur à la suite du paiement de leur dette,
- tous documents autorisant les mouvements de fonds en numéraire,
- tous bordereaux de situation fiscale,
- tous dépôts de chèques créés ou endossés à l'ordre du Trésor public ou d'un comptable public,
- tous récépissés et décharges, tous extraits de rôles et situations demandés par les redevables,
- tous délais et moratoires pour l'étalement dans le temps du paiement des impôts,
- tous actes de relance ou de poursuite pour le recouvrement de toutes sommes dues par les redevables,
- toutes mainlevées totales ou partielles consécutives au paiement des dettes ou à des décisions de dégrèvement ou remises gracieuses,
- tous actes de déclaration de créances, de prise de garanties, de publication des privilèges attachés aux créances fiscales, d'action en justice et d'élection de domicile,
- toutes actes de remises gracieuses de pénalités, majorations, frais de poursuites et intérêts moratoires, accordées dans les limites légales,
- tous ordres de virement de fonds et ordres de prélèvement,
- tous chèques sur le Trésor public
- toutes correspondances visant à exiger des contribuables la communication des pièces justificatives préalablement à l'examen et au traitement de leur dossier individuel et toutes réponses aux demandes de renseignements émanant de tiers, ainsi que tous bordereaux d'envoi,
- tous documents relatifs à la centralisation des opérations comptables,

2.2. hors les cas d'empêchement du comptable, chef de service et en son nom :

- 2.2.1. dans la limite de 10 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle, de dégrèvement ou de restitution d'office et, dans la limite de 3 500 €, les décisions de rejet de réclamations contentieuses,
- 2.2.2. dans la limite de 10 000 € en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération et transaction et dans la limite de 3 500 € les décisions de rejet de demandes de remises gracieuses,
- 2.2.3. les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, dans les limites prévues aux 2.2.1 et 2.1.2,

ainsi que :

- tous actes donnant quittance au débiteur à la suite du paiement de leur dette,
- tous bordereaux de situation fiscale au titre des deux années précédant l'acte et inférieures chacune à 10 000 euros,
- tous les avis de sommes à payer et lettres de rappel pour les créances fiscales inférieures à 10 000 euros,
- tous actes de relance ou de poursuite pour le recouvrement des créances fiscales dues au titre des deux années précédant l'acte et inférieures chacune à 10 000 euros,
- tous actes de déclaration de créances, de prise de garanties, de publication des privilèges attachés aux créances fiscales, et d'action en justice,
- toutes inscriptions de l'Hypothèque Légale du Trésor dans la limite de 50 000 euros,
- tous actes d'élection de domicile,
- pour les créances fiscales dues au titre des deux années précédant l'acte et inférieures chacune à 50 000 euros,
- toutes correspondances visant à exiger des contribuables la communication des pièces justificatives préalablement à l'examen et au traitement de leur dossier individuel et toutes réponses aux demandes de renseignements émanant de tiers, ainsi que tous bordereaux d'envoi,

- tous délais et moratoires d'une durée maximale de 24 mois et portant sur une dette d'un montant total inférieur à 50 000 euros,
- tous actes de remises gracieuses de pénalités, majorations, frais de poursuites et intérêts moratoires d'un montant inférieur à 10 000 euros,
- tous dépôts, de chèques inférieurs à 50 000 euros, créés ou endossés à l'ordre du Trésor public ou d'un comptable public,
- tous ordres de virement inférieurs à 10 000 euros,
- tous chèques sur le Trésor public d'un montant inférieur à 10 000 euros,
- tous documents relatifs à la centralisation des opérations comptables.

Article 3. - Délégation de signature est donnée, à l'effet de réaliser et signer, pour le chef de service et en son nom aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Marie-Pascaline DROUOD	Denis JOSIERE	Christophe LE MAUX
Christelle LIU-CUISINIER	Christine MARINECHE	Marc NEDELEC
Angélique SAVY	Fabian SOULIER	Virginie VILAIN

- 3.1. dans la limite de 7 500 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle, de dégrèvement ou de restitution d'office et, dans la limite de 2 500 €, les décisions de rejet de réclamations contentieuses,
- 3.2. dans la limite de 7 500 € en matière de demandes de remises gracieuses, les décisions portant remise, modération, transaction ou de modération et, dans la limite de 2 500 €, les décisions de rejet,
- 3.3. les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, dans les limites prévues aux 3.1. et 3.2.

ainsi que :

- tous actes donnant quittance au débiteur et mainlevée totale ou partielle des poursuites, à la suite du paiement des dettes dudit débiteur pour les dettes au titre des deux années précédant l'acte, d'un montant inférieur à 10 000 euros pour chacune d'entre elles,
- tous extraits de rôle,
- tous bordereaux de situation pour les dettes fiscales au titre de l'année courante et des deux années précédant l'acte d'un montant inférieur à 10 000 euros pour chacune d'entre elles,
- tous actes de relance ou de poursuite pour le recouvrement des créances fiscales au titre de l'année courante et des deux années précédant l'acte d'un montant inférieur à 10 000 euros pour chacune d'entre elles,
- toutes correspondances visant à exiger des contribuables la communication des pièces justificatives préalablement à l'examen et au traitement de leur dossier individuel et toutes réponses aux demandes de renseignements émanant de tiers, ainsi que tous bordereaux d'envoi,
- tous délais et moratoires échelonnés sur 12 mois pour le paiement des dettes d'impôts de l'année courante et des deux années précédant la demande par le redevable, et dont chacune est inférieure à 25 000 euros,
- tous actes de déclaration de créances, de prise de garanties, de publication des privilèges attachés aux créances fiscales
- toutes inscriptions de l'Hypothèque Légale du Trésor dans la limite de 25 000 euros,
- tous actes de remise gracieuse de pénalités, majorations frais de poursuites et intérêts moratoires, d'un montant inférieur à 10 000 euros,

Article 4. - Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après, à l'effet de réaliser et signer :

- tous endos et remises à l'encaissement de chèques d'un montant inférieur à 15 000 euros à l'ordre du Trésor public ou d'un comptable public, ainsi que des documents de remise desdits chèques à la Banque de France,
- tous ordres de virements bancaires unitaires d'un montant inférieur à 5 000 euros,
- tous chèques sur le Trésor public d'un montant inférieur à 5 000 euros,
- tous documents relatifs à la centralisation des opérations comptables

Denis JOSIERE	Mickaël PAQUE	Angélique SAVY
---------------	---------------	----------------

Article 5. - Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après, à l'effet de réaliser et signer :

- en matière de contentieux fiscal d'assiette dans la limite de 2 000 €, les décisions d'admission totale, d'admission partielle de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise ou modération,
- dans la limite de 650 €, les décisions de rejet portant sur des réclamations contentieuses ou des demandes de remises gracieuses,
- tous délais et moratoires d'une durée maximale de 6 mois et portant sur une dette fiscale de l'année courante d'un montant total inférieur à 6 000 euros,
- toutes correspondances visant à exiger des contribuables la communication des pièces justificatives préalablement à l'examen et au traitement de leur dossier individuel et toutes réponses aux demandes de renseignements émanant de tiers, ainsi que tous bordereaux d'envoi,

Lina AGALIA	Jérôme ALLA	Sophie CARRON
Yann GONDOUIN	Lakshmi KOTHANDARAMAN	Eva LOVATI
Julia MACHU	Milka PUSONJIC	Stéphane RIVA

Article 6. - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- toutes quittances de caisse,
- tous actes donnant mainlevée totale ou partielle des poursuites, à la suite du paiement des dettes dudit débiteur pour les dettes au titre des deux années précédant l'acte, d'un montant inférieur à 5 000 euros pour chacune d'entre elles,

aux agents désignés ci-après

Marie Pascaline DROUOD	Denis JOSIERE	Mickaël PAQUE
Angélique SAVY		

Article 7.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Île de France

A PARIS le 1^{er} septembre 2017

Le Chef de Service Comptable,
Responsable de service des impôts des particuliers
de PARIS 16^e PORTE DAUPHINE

Jean-Hugo CHAILIER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-09-05-003

Arrêté portant délégation de signature - SIP 9

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIP Paris 9^{ème} arrondissement
9, rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Monsieur Hervé GABELOTEAU, responsable du service des impôts des particuliers du service des impôts des particuliers (SIP) Paris 9^{ème}.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Marc DUPUIT, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjointes et adjoint au responsable du SIP Paris 9^{ème}, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. HEMOUS Frederic Mme TOURZOUIT Fouzia

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. DE LA BROUSSE Annie M. FAURE Arnaud M. GIRARD Jean-François
M. LAURENT Didier Mme MASSELOT Anne-Marie Mme NOVEL Patricia
M. SINJON Claude Mme VERNET Claudine

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme AICH Fouzia M. BORDES Thierry Mme CANTAU Christine
M. DETRE Patrick Mme DUTON Elisabeth M. GAUNET Olivier
M. LAOU Henri M. LECERF Clément Mme LEZIN Stella
Mme LONGUEVILLE Claudine M. NAGEOTTE Pierre-Etienne

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. CAMPMAS Benoît	Agent principal des finances publiques	300 €
M. FAURE Arnaud	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. FOSSAERT Guillaume	Agent principal des finances publiques	300 €
M. HOARAU Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. MENASCE Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	300 €
M. MERLE Eric	Contrôleur des finances publiques	300 €
M. MONCOMBLE Grégory	Contrôleur des finances publiques	300 €
Mme NOVEL Patricia	Contrôleuse des finances publiques	300 €
M. PAWLUS André	Contrôleur des finances publiques	300 €
M. PLADYS Julien	Contrôleur des finances publiques	300 €
Mme REHEL Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	300 €
M. SINJON Claude	Contrôleur des finances publiques	300 €
M. VAITI Fabrice	Agent principal des finances publiques	300 €
Mme ZAKA Lantonirina	Agente principale des finances publiques	300 €

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service,

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service,

aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. HEMOUS Frederic

Mme TOURZOUIT Fouzia

aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

M. PLADYS Julien

Mme REHEL Patricia

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 5 septembre 2017

Le comptable, responsable de service
des impôts des particuliers

Hervé GABELOTEAU
Administrateur des
Finances Publiques adjoint

Hervé GABELOTEAU